



# BOUCLANS

## JANVIER 2021

INFOS

Chers concitoyens,



Vous découvrirez à la rubrique « la voix de la liste non majoritaire » la démission des conseillers municipaux de cette liste. Ils expliquent leur décision par le fait (je cite) « qu'à plusieurs reprises les membres de l'opposition faisant partie de l'ancienne municipalité ont été pris à partie par le maire sur des décisions actées lors de leurs précédents mandats ».

Alors que depuis notre prise de fonction, cette rubrique a fait état plusieurs fois de critiques à l'encontre de mon action ou ma personne, je m'interdisais jusqu'à présent d'y répondre, car cela ne sert pas l'intérêt de Bouclans. Avant les élections il peut y avoir plusieurs listes, mais après les élections il n'y a qu'un seul conseil municipal, au service de la commune.

J'espérais qu'avec le temps celles ci laisseraient place à un vrai débat sur les projets. Il n'en fut rien. A aucun moment n'émerge de ces articles la moindre proposition.

Aujourd'hui, il me semble utile de sortir de mon devoir de réserve pour préciser quel est le contexte. J'ai expliqué en conseil municipal que nous n'avions ni l'intention ni le temps de « fouiller » dans les actions d'hier pour seulement pointer du doigt le passé. Quel intérêt, puisque nous avons été élus avec plus de 56% des voix ? La démocratie s'est exprimée sur un projet et une méthode. Notre mandat est donc clair et n'a pas besoin de justification supplémentaire.

Une seule raison impose toutefois d'évoquer des situations antérieures : lorsque des décisions ou actions passées sont susceptibles de porter un préjudice à la commune (par exemple la gendarmerie ou la non application d'une délibération, évoquée lors du CM de décembre).

Nous informons alors le conseil au nom de la transparence. Rappelez-vous nos valeurs : transparence, impartialité des décisions, sens de l'intérêt général. Ce ne sont pas des mots aussitôt oubliés après l'élection. C'est un engagement de chaque jour. Au nom de cette transparence, les élus et la population ont droit aux informations qui concernent leur commune.

En découvrant ces situations préjudiciables, les élus (et non le maire seulement) ont interrogé mon prédécesseur afin d'avoir des explications. Il est de mon devoir de Maire de bien appréhender ce qui a pu mener à ces décisions et ces actions afin d'en gérer les conséquences le mieux possible aujourd'hui. Ces questions ne constituent en aucun cas des partis pris. Nous n'avons pas porté de jugement.

Nous comprenons la gêne d'un ancien maire interrogé sur des constats délicats. S'il avait reconnu en toute humilité avoir pu faire des erreurs il aurait immédiatement eu le soutien unanime des élus, moi compris. Tout le monde fait des erreurs. Nous en ferons aussi, c'est certain, et j'en assumerai la responsabilité.



Crédits photos : Evelyne Lynde

### Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00 Jeudi : 9h00 - 12h00  
Vendredi : 14h00 - 17h30  
Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

Politeia : Bouclans

En tous cas, au nom de la transparence, les élus devaient être informés.

Sachez que je ressens ces démissions comme un semi échec. Celui de n'avoir pas su convaincre du rôle essentiel des élus minoritaires dans le débat, au nom de la démocratie. En tant qu'élus chef de file d'une opposition utile et constructive, Bruno LECLERT se serait attiré le respect de tous.

Je regrette que nous soyons privés du travail de ses colistiers. Evelyne KRUCIEN d'abord, poussée à la démission pour avoir été « trop conciliante avec la majorité » ... Claudine BAUD ensuite. Sans avoir les mêmes idées, nous avons une chose en commun : la passion de la vie communale et un investissement total. Son expérience était précieuse. Martial DEVAUX, dont les interventions en séance sont toujours pertinentes et constructives. Il contribuait à faire des choix éclairés. Denis BRENOT enfin, très positif, et toujours volontaire sur le terrain, au bois, en réunions de chantier, etc. Qu'ils soient remerciés pour ce temps trop court durant lequel ils ont œuvré dans l'intérêt général. La plupart des décisions prises à l'unanimité depuis mai 2020 témoignent de la prise en compte de leur avis dans le débat.

Mais ce qui est fait est fait. Allons de l'avant. En cas de démission, les colistiers suivant immédiatement les démissionnaires sont élus d'office. Je leur souhaite d'ores et déjà la bienvenue, et je ne doute pas qu'ils sauront porter la voix de ceux qu'ils ont représenté, avec comme seule motivation la bonne marche de la commune.

Martial HIRTZEL

---

## RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

---

### Séance du 15 janvier 2021

**Membres présents :** Mmes Claudine BAUD, Nathalie DEFRASNE, Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Mélanie GRUET, Fleur MANZONI, Oriane POMMEY (arrivée à 21h23), Frédérique POUPENEY, Virginie SIMONIN et MM. Michel BELOT, Joël BOURRAT, Denis BRENOT, Valentin BUGNET, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Jean-Marie ISABEY, , Alexis MARTIN et Gino MICHEL.

**Membre excusé :** M. Martial DEVAUX qui donne procuration à M. Denis BRENOT

**Membre absent :** M. Bruno LECLERT qui donne procuration à Mme Claudine BAUD

**Secrétaire de séance :** Mélanie GRUET

#### Présentation du bilan 2020 de la médiathèque et des perspectives 2021

Victoria TANNIERRE, assistante de conservation du patrimoine a présenté le bilan d'activité de la médiathèque pour 2020. Si la crise sanitaire a évidemment affecté l'activité de notre médiathèque, Victoria et les bénévoles ont adapté et maintenu un service de prêt pendant toute l'année et même réussi à proposer de nombreuses animations.

#### Approbation du compte rendu du 18 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé avec 14 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention.

#### DEMANDES DE DETR 2021 - DOSSIERS À DÉPOSER

##### AVANT LE 28 JANVIER 2021 (délibérations n°1 à 6)

M. Le Maire explique pourquoi nous devons délibérer maintenant pour les demandes de DETR 2021. Dans l'ordre normal des choses, la stratégie d'investissement doit suivre la logique suivante :

1/ Le débat d'orientation budgétaire : il permet un constat sur l'existant, sur la santé financière de la commune. Il met en évidence les besoins d'investissement et fixe les priorités.

2/ Le financement du projet d'investissement : l'élaboration du projet inclut son plan de financement détaillé tel qu'il sera présenté pour le budget.

3/ Le budget : il traduit en données financières les orientations budgétaires, et acte des priorités rete-

municipal, qui permet son exécution.

4/ La mise en œuvre des investissements : constituée de plusieurs volets opérationnels, dont les demandes de subventions auprès des financeurs publics.

MAIS : les demandes de subvention au titre de la DETR doivent être déposées avant le 28 janvier 2021, tandis que le budget doit être voté avant le 15 avril 2021.

**Les délibérations proposées seront donc mises en œuvre sous réserve de l'adoption du budget**

#### **Délibération n°1 : Bâtiment périscolaire :**

Dans le prolongement des différentes étapes du projet de construction d'un bâtiment périscolaire, le cabinet EBOCONSULT a été amené à affiner le plan de financement en tenant compte des derniers ajustements nécessaires. Le plan de financement actualisé a été transmis aux conseillers municipaux.

En synthèse, il s'établit comme suit :

Coût d'opération : 1 642 833€

Recettes :

DETR	798 000 €
Département (Cap 25)	164 283 €
Région BFC (contrat de territoire)	300 000 €
CAF Périscolaire	45 000 €
SYDED Photovoltaïque	6 250 €
FCTVA :	310 358 €
Emprunt :	345 263 €

**Total subventions : 1 313 533 €**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **Délibération n°2 : Voirie**

Dans le cadre de la planification pluriannuelle des travaux de voirie à réaliser, et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2021, il est proposé au conseil municipal d'envisager pour 2021 les travaux suivants :

Réfection partielle de la rue du château, coté mairie et coté Nançray et achèvement du trottoir pour un montant de 38 305 € HT (éligible DETR)

Aménagement du bas de la rue des épinettes afin de réduire la vitesse au croisement pour un montant de 2 590 € HT (éligible DETR)

Réalisation voirie du lotissement (déjà prévu au budget) pour un montant de 92 690 € HT (éligible DETR)

Plan de financement concernant les investissements de voirie éligibles à la DETR :

Total investissements :	133 585 € HT
DETR prévisionnelle (30%)	40 075 €
Autofinancement :	93 510 € HT

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **Délibération n°3 : Cimetière**

De nouvelles tombes ont été positionnées au fond du cimetière, et le terrassement autour de ces tombes n'est pas achevé, il est constitué de tout venant. Afin de donner au cimetière un aspect plus en rapport avec le respect dû à ce lieu, et d'anticiper des besoins d'implantation futurs, il est proposé de réaliser un talus régulier jusqu'à la limite de la parcelle voisine, avec finition en terre végétale, qui pourra être planté au printemps d'une haie.

3 devis ont été reçus :

Sarl CLERGET : 3 400 € HT (avec proposition de fourniture gratuite du remblai qui serait livré au fur et à mesure des chantiers aux alentours)

Sarl KOLLY TP : 7 355 € HT

Ets BOUVERESSE : 6 897 € HT

Il est proposé de retenir la Sarl CLERGET

Plan de financement :

DETR prévisionnelle (30%) : 1 020 €

Autofinancement : 2 380 €

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **Délibération n°4 : Huisseries / fenêtres logement communal Vauchamps, ancienne gendarmerie et Gendarmerie**

Dans le cadre de la planification pluriannuelle des travaux de rénovation des logements à réaliser, et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2021, il est proposé au conseil municipal d'envisager pour 2021 les travaux suivants, afin d'optimiser la performance énergétique du bâti :

Remplacement des fenêtres de la Gendarmerie : 27 124,48 € HT (éligible DETR)

Remplacement des fenêtres Logement Vauchamps : 11 831,11 € HT (éligible DETR)

Remplacement d'une fenêtre ancienne Gendarmerie : 941,75 € HT (éligible DETR)

Total : 39 897,34 € HT

Plan de financement :

Total investissements : 39 897,34 € HT

DETR prévisionnelle (30%) : 11 969,00 €

Autofinancement : 27 928,34 € HT

Le conseil Municipal valide le plan de financement présenté. Cette délibération est validée à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **Délibération n°5 : Informatique PC mairie et école**

Dans la continuité du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante en milieu Rural) pour lequel la commune a déjà financé l'achat de 20 tablettes, l'équipement informatique de l'école nécessite de compléter le parc par 5 tablettes et une barre interactive pour un montant de 2 145 € HT

De plus, il est proposé au conseil municipal de remplacer l'ordinateur portable obsolète du secrétariat afin de faire face à une éventuelle situation de télétravail imposé.

pour un montant de 1 142,65 € HT.

Plan de financement :

Total investissements : 3 287,65 € HT  
DETR prévisionnelle (30%) : 986,00 €  
Autofinancement : 2 301,65 € HT

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté. Cette délibération est validée à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **Délibération n°6 : Signalisation horizontale et verticale**

La sécurisation des piétons et la mise aux normes conduisent à envisager la pose de différents panneaux de signalisation et marquages au sol :

- 10 Panneaux « passage piétons » avec la création de nouveaux passages piétons au printemps.
- 4 panneaux « attention 3 passages piétons »
- 2 panneaux « sens interdit »
- 1 marquage au sol « place PMR »
- 1 panneau « place PMR »
- 1 bande podotactile « aide à l'orientation »
- 36 ml bande d'éveil à la vigilance

Coût de l'investissement : 5 645 € HT  
DETR prévisionnelle (30%) : 1 693 €  
Autofinancement : 3 952 € HT

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **CONVENTION ENEDIS POUR POSE D'UN TRANSFORMATEUR À AMBRE**

Le Maire explique qu'ENEDIS doit effectuer des travaux afin d'alimenter en électricité le futur lotissement. Un transformateur doit être posé sur la parcelle AB – 42. Un accord préalable du propriétaire (la commune) est nécessaire et matérialisé par une convention. Cette convention détermine les droits de passage et d'accès, les obligations du propriétaire, les impacts en cas de dommages, etc.

Le conseil municipal valide la signature de cette convention et autorise le maire à procéder à toute formalité visant à faire aboutir ce dossier.

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

#### **POINT SUR LA MSAP ET MAISONS FRANCE SERVICES ET ACTIVITÉ DU BUREAU DE POSTE**

La Maison de Services au Public, installée dans les locaux de la Poste de BOUCLANS depuis quelques années, était administrée par une association. Connaissant des difficultés financières liées à la réduction de son périmètre d'activité sur le secteur de Baume les Dames, la MSAP a vu son activité et ses moyens repris par la Communauté de Communes des 2 vallées vertes le 1er juin 2020. Puis l'association a été dissoute en juillet 2020. La Communauté

de Communes des 2 vallées vertes a décidé de réorganiser ses services MSAP afin d'obtenir la labellisation Maisons France Services sur son territoire.

Par voie de conséquence, elle a fermé la permanence de Bouclans le 31 décembre 2020, leurs effectifs ne pouvant assurer la poursuite de l'activité dans les nouvelles conditions imposées par le label, et Bouclans ne faisant pas partie de ce territoire.

A la CCPHD, cette compétence étant communale, il n'existe pas de structure intercommunautaire.

Notre volonté est de rétablir durablement ce service à Bouclans et avec plus de service pour la population.

Des contacts ont été pris avec la ville de Valdahon (05/1), avec la poste (07/1) qui gère la MSAP d'Orchamps Vennes, et avec la commune des Premiers Sapins (15/1). De plus une entrevue a eu lieu avec le secrétaire général de la préfecture (13/1).

Dans le cadre du contrat de présence postale territoriale, la poste établit un rapport sur son activité au bureau de Bouclans. Ce rapport, obligatoire pour toute évolution des horaires d'ouverture du bureau a été transmis aux conseillers municipaux.

Ce rapport détaille certains indicateurs d'activité :

Taux de présence en journée dans la commune : 68,8%

Dernière modification des horaires d'ouverture : août 2018

Heures d'ouverture hebdomadaires : 15

Charge hebdomadaire d'activité en heures : 4,2 (travail effectif), soit 17 mn / heure

- 24% de charge au guichet depuis 2017

Fréquentation 2020 (avant COVID) 20 visites/jour, en régression constante depuis 2013 (56/j)

La solution proposée par la Poste est la mise en place d'un facteur/guichetier, avec une tournée le matin, sauf le samedi, et ouverture du bureau l'après-midi de 13h30 à 16h30 Le samedi, ouverture le matin et tournée à compter de 11h30.

Pour la MSAP comme pour la Poste, nous devons constater une forte baisse du service rendu, et le phénomène se dégrade d'année en année.

Solution préconisée :

Transformation du bureau de poste en Agence Postale Communale et installation d'une Maison France Service dans les mêmes locaux (soumis à accord préalable de la préfecture)

Accompagnements financiers mobilisables :

1/ 14 000 €/an pendant 18 ans par la Poste au titre des salaires

2/ 30 000 €/an de l'état pour l'accompagnement d'une MFS au titre des salaires

3/ 35 000 € d'aide de la poste au titre de la transformation nécessaire des locaux,

4/ Mise à disposition de matériel numérique par l'état pour la MFS

5/ Formation assurée par l'état.

Denis Brenot informe le conseil que la ville de Saône veut aussi ouvrir une MSAP. Le maire précise que la préfecture a un objectif d'ouvrir X MFS, il reste 2 à 3 places disponibles et Bouclans entre dans cette logique.

Si la commune n'envisage pas une mutation du bureau de poste en Agence Postale Communale, la fermeture de la MSAP restera sans suite et le service disparaît définitivement de Bouclans.

Si la commune est prête à s'engager dans la transformation en Agence Postale Communale, l'état nous soutiendra et nous serons autorisés à ouvrir une Maison France Services (l'ouverture des MFS est contingentée)

La labellisation des Maisons France Services doit être achevée le 31 décembre 2021.

Les bénéficiaires retenus pour les usagers sont les suivants:

Maintien du service public dans la commune

Élargissement important de l'ouverture au public (28 heures hebdomadaires au lieu de 15)

Accessibilité simplifiée à l'administration

La labellisation signifie un contrôle et une garantie de qualité du service rendu

9 partenaires présents et accessibles en permanence.

Relation personnalisée avec deux interlocuteurs permanents et connus

Le conseil municipal se montre favorable au projet de Maison France Services et d'une agence postale communale, et valide la poursuite de l'instruction du sujet.

Le Maire informe que le comité consultatif Économie – Tourisme et Service-Public sera sollicité pour avis.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Suite à donner à l'annulation du repas des aînés

Fin novembre 2020, un RDV a eu lieu avec le président du club des amis du Gour, lors de leur rencontre, en présence d'une vingtaine de participants. A cette époque il avait été décidé d'annuler le traditionnel repas de fin d'année. A la question posée, les aînés présents ont unanimement indiqué qu'ils préféreraient un report du repas à Janvier 2021 plutôt qu'un colis. En effet, c'est surtout la convivialité et le plaisir d'être ensemble qui sont recherchés.

Les dispositions sanitaires annoncées le 7 janvier 2021

n'autorisent toujours pas l'organisation d'un repas. Repousser encore jusqu'au printemps n'a pas vraiment de sens et ne nous garantit pas que les choses deviendraient possibles au premier semestre.

Néanmoins, il est proposé d'offrir aux aînés de 65 ans et plus un présent symbolique afin de leur témoigner que la commune ne les oublie pas et souhaite maintenir ces belles traditions.

### Collecte du Téléthon :

La collecte des urnes mises à disposition dans la commune a permis de récolter 300 € au profit du Téléthon. Cette somme est dérisoire à comparer des sommes récoltées les années précédentes, en effet les différentes actions habituellement organisées au niveau communal ont dû être annulées au vu du contexte sanitaire. Toutefois, un grand nombre de personnes ont adressé leurs dons directement à l'association. Nous espérons tous pouvoir reprendre nos actions habituelles le plus rapidement possible.

### Point sur les travaux de lotissement :

Devis ENEDIS de raccordement électrique du lotissement : 26 199,73 € (= 60% du coût réel)

Nous sommes encore en attente des devis de raccordement Orange et éclairage public.

Un rendez-vous avec Monsieur SAULNIER est programmé le 25 janvier 2021 pour validation du reste à réaliser.

### Arrêté relatif à la lutte contre les scolytes

Zone de lutte obligatoire

Tous propriétaires : l'abattage et l'évacuation des bois scolytés est obligatoire.

### Commission de contrôle des listes électorales

Cette commission doit se réunir au minimum une fois par an, ce qui n'a pas été effectif pour 2020. Cette commission sera réunie début 2021 et devra se réunir avant les 2 scrutins des élections départementales et régionales.

La séance est levée à 22h45.

## VACCINATION DU CORONAVIRUS À VALDAHON

La campagne de vaccination se poursuit à l'ensemble des personnes de plus de 75 ans ainsi qu'aux personnes vulnérables à très haut risque.

Le centre de vaccination le plus proche est situé à VALDAHON au 3 rue de l'église.

Ouvert du lundi au samedi, pour prendre rendez-vous vous pouvez appeler au 03 63 42 10 13 / 07 57 49 52 82 ou prendre rendez-vous en ligne sur le site de Doctolib.

En raison d'une très forte demande et d'un stock limité de vaccins, tous les rendez-vous ont déjà été pris jusqu'à mi-février, mais des disponibilités apparaîtront prochainement, aussi essayez régulièrement d'appeler ou de vous rendre sur le site en ligne.

---

# LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

---

BOUCLANAISES - BOUCLANAIS

Après avoir mûrement réfléchi, les quatre membres élus de la liste d'opposition ont pris la décision de présenter leur démission du Conseil municipal.

Pourquoi cette décision ?

Au cours des réunions du Conseil municipal, à plusieurs reprises les membres de l'opposition faisant partie de l'ancienne municipalité ont été pris à partie par le maire sur des décisions actées lors de leurs précédents mandats.

Nous tenons à rappeler que le maire actuel et certains de ses adjoints étaient membres de l'ancienne municipalité et avaient aussi une responsabilité en tant qu'élus.

Malheureusement, dans ces conditions il nous est impossible d'apporter une contribution constructive aux projets de développement de la commune, d'où notre démission.

Nous assumons pleinement cette décision et tenons à remercier une fois encore les électeurs qui nous ont fait confiance.

Bruno LECLERT - Claudine BAUD - Denis BRENOT - Martial DEVAUX

---

## INFORMATIONS

---

### **Je protège mon compteur d'eau contre le gel**

Témoin de votre consommation, votre compteur doit être protégé contre le froid. En effet, à l'approche des chutes de températures, le gel de votre compteur d'eau et de vos canalisations peut compliquer la circulation de l'eau dans votre maison et entraîner des coupures d'eau, des fuites voire des inondations. Votre compteur est sous votre responsabilité. En cas de destruction ou de détérioration de ce dernier, le remplacement est à vos frais. Il est donc important de le protéger contre tout dommage.

#### **Comment protéger son compteur d'eau contre le gel ?**

Les mesures de protection dépendent de l'endroit où se trouve votre compteur.

#### **Votre compteur d'eau est à l'intérieur**

Maintenez le local (cave, garage, remise...) dans lequel votre compteur est installé à une température positive, dite "hors gel". L'objectif est triple : protéger votre compteur, les conduites publiques mais aussi vos propres installations qui y sont directement raccordées. Entourez vos installations de matériaux isolants (polystyrène, isolant naturel...). Évitez la laine de verre qui absorbe l'humidité et le film réfléchissant qui empêche la relève à distance en bloquant les ondes radio. Cette mesure retarde l'action du gel sans toutefois assurer une garantie totale en cas de température très basse pendant une longue période.

#### **Votre compteur d'eau est à l'extérieur**

Si votre appareil est installé dans un regard (fosse) en extérieur, évitez d'ouvrir le regard pendant les périodes de gel pour y maintenir une température positive. En effet, la chaleur du sol en profondeur assure l'apport calorifique nécessaire au maintien de cette température.

Si son accès est nécessaire sur une courte durée, prenez vos précautions de sécurité avant d'y accéder. Veillez à remettre en place la protection isolante du compteur en refermant.

#### **Comment dégeler ses installations ?**

Si malgré toutes les précautions prises vos canalisations ont gelé, vous devez :

- Couper l'eau. La coupure évite tout risque d'inondation au moment du dégel.
- Dégeler votre compteur d'eau et vos tuyaux à l'aide d'un sèche-cheveux. .
- Vidanger votre installation
- Enfin, n'oubliez pas de surveiller régulièrement votre compteur pour vous assurer de son bon fonctionnement et pour détecter une éventuelle fuite d'eau. Vous éviterez ainsi tous dégâts matériels et mauvaises surprises sur votre facture.

---

# LA FORÊT

---

## **Elagage des haies le long des chemins ruraux :**

Les propriétaires de parcelles de bois ou de champs limités par des haies sont tenus, au même titre que les propriétaires d'habitations ou de terrains de tailler les haies, arbres en limite de propriété pour ne pas gêner la circulation des engins agricoles. Cette taille doit se faire à l'aplomb des limites de propriété sur une hauteur suffisante, à savoir 5 à 6 m. Certaines propriétés communales sont concernées.

**Pour rappel, il est strictement interdit d'élaguer toute haie entre le 15 mars et le 31 juillet, période de nidification des oiseaux.**

## **Entretien et maintien en état des chemins ruraux :**

Comment entretenir les chemins en état, alors qu'une minorité d'affouagistes se permet de débarrasser leurs lots de nettoyage la semaine 53 alors que la météo n'était pas favorable ? Ce manque de civisme engendre une détérioration des chemins prématurée.

Ces chemins sont entretenus par la commune avec l'argent de nos impôts. Ces entretiens ne sont pas éligibles à des subventions, aussi, ils sont supportés à 100 % par la commune. Il est de la responsabilité des usagers de veiller à ne pas les détériorer. Lorsque la commune est amenée à refaire régulièrement ces chemins, cela entame sa capacité à investir ailleurs !

Merci d'être vigilants quant aux conséquences de ces passages dans les bois lors de périodes humides, telles que celle que nous vivons depuis plusieurs semaines.

Pour ne pas en venir aux verbalisations et à la mise en place de système d'autorisation d'accès aux véhicules dans les bois, nous appelons au civisme de chacun pour l'intérêt général.

## **Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les scolytes de l'Épicéa commun dans les peuplements atteints dans les parcelles privées et publics :**

Le 18 décembre 2020, le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a pris un arrêté relatif à la lutte contre les scolytes de l'Épicéa commun dans les peuplements atteints, il est applicable à partir du 1er janvier 2021.

La zone dite de « lutte obligatoire » contre les scolytes (*Ips typographus*), correspond à l'ensemble des communes de Bourgogne-Franche-Comté. Sur leurs parcelles forestières, **les propriétaires privés ou publics** sont tenus de prendre les mesures de nature à limiter les attaques de scolytes sur épicéas, à savoir :

- \* Faire procéder dans les meilleurs délais à la reconnaissance, l'abattage et à la prise en charge de leurs épicéas sur pied abritant des scolytes vivants (évacuation à plus de 5km de tout massif forestier ou écorçage) en vue d'enrayer leur propagation de proche en proche,
- \* À défaut faire évacuer de la forêt les bois scolytés secs à des fins de prévention du risque sécuritaire d'atteinte aux personnes.
- \* Faire évacuer, après abattage, à plus de 5km de tout massif forestier ou écorcer ou stocker sous aspersion les épicéas sains (non scolytés) dans toutes les coupes en cours :
  - dans les 6 semaines qui suivent leur abattage durant la période d'exploitation à risque d'avril à octobre,
  - avant fin avril pour les exploitations de novembre à mars.

***Les élus de la commission Eau, nature et forêt***

***Si vous rencontrez des difficultés pour ces mises en conformité merci de prendre attache au près des élus de la commission :***

## CA S'EST PASSE DANS LA COMMUNE ...



Titine nous a quitté le 6 janvier 2021 alors qu'elle s'apprêtait à fêter ses 100 ans cette année.

Grand moment de tristesse au village qui vient de perdre sa doyenne Léontine Muller. Surnommée tendrement « Titine », Léontine est née au village et ne l'a jamais quitté. De nature très discrète, « ce petit bout de femme » était le repère des Vauchampois. Connue de tous, on pouvait l'apercevoir l'été sur son perron et quand elle était dans sa cuisine, les enfants n'hésitaient pas à défilier un par un pour manger les bonbons et chocolats tant attendus surtout à Carnaval. Elle avait une mémoire infail- lible et savait capter l'attention des petits comme des grands quand elle parlait du passé : les élèves de l'école du verger des enfants l'avaient d'ail- leurs interrogée concernant 2 poilus de 1914 originaires du village. La lec- ture, le tricot et les mots croisés étaient ses passions. Femme d'une pro- fonde croyance, la famille était sacrée pour elle et elle avait à cœur de recevoir ses enfants, petits enfants et arrières petits enfants. Elle savait être présente pour eux et elle était choyée en retour par des visites quoti- diennes de ses enfants. Merci Titine pour tout ce que vous avez su nous transmettre, vous resterez dans nos cœurs.

## ENVIRONNEMENT



en direct sur les réseaux sociaux

**Jeudi  
4 février  
à 21h**

Lancement des  
**kits d'essai gratuits  
de couches lavables**

A partir de février 2021, Préal et ses partenaires prêtent gratuitement des kits d'essai aux familles de son territoire ! A travers ce direct sur les réseaux sociaux : découvrez les 8 modèles de couches & leurs spécificités, découvrez comment réserver un kit, posez toutes vos questions : des professionnels vous répondront en direct !



Rendez-vous sur nos pages  
« Préal Haut-Doubs »



## VIE ASSOCIATIVE



### Donneurs de sang du plateau de Bouclans

Nombres de dons de sang à Bouclans en 2020 :

Lors de la rédaction du bulletin annuel 2020, nous n'avions pas encore les chiffres de l'année à vous communiquer puisque la dernière collecte a eu lieu le 30 décembre. Nous pouvons maintenant vous annoncer 330 dons pour l'année avec 13 nouveaux donneurs. La crise n'a donc pas eu d'incidence sur nos collectes puisqu'en 2019 nous avons réalisé 315 dons avec 14 nouveaux donneurs.

**Prochaine collecte de sang :  
24 février à l'espace culturel**